



16ème législature

Question N° : 11107	De M. Antoine Villedieu (Rassemblement National - Haute-Saône)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance de la fibromyalgie	Analyse > Reconnaissance de la fibromyalgie.
Question publiée au JO le : 05/09/2023		

Texte de la question

M. Antoine Villedieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la reconnaissance de la fibromyalgie comme une maladie à part entière et une affection de longue durée. Aujourd'hui, environ 2 % de la population est atteinte de fibromyalgie. Cette affection chronique est essentiellement caractérisée par des douleurs diffuses persistantes et une sensibilité à la pression, souvent associées à une fatigue intense et des troubles du sommeil constants. Les personnes souffrant de fibromyalgie sont plongées dans le désespoir en raison d'une prise en charge qui varie d'un département à l'autre, sans compter qu'ils ne cessent de multiplier les déplacements, parfois même à l'étranger, pour essayer de trouver un traitement adapté. Dans le contexte actuel où les coûts de déplacement connaissent une hausse drastique en raison de l'explosion des prix sur le carburant, les patients sont doublement impactés à la fois sur le plan physique et psychologique mais également sur l'aspect financier. De nos jours, des pays comme le Portugal ou encore la Belgique ont reconnu la fibromyalgie comme une maladie à part entière. Or la France est à la traîne et considère toujours que la fibromyalgie demeure un syndrome essentiellement parce que la cause de la maladie n'est pas encore connue. Mais la recherche scientifique a connu des avancées considérables dans le domaine. En effet, l'équipe de M. Alain Moreau, du CHU Sainte-Justine à Montréal vient d'identifier les biomarqueurs, des micros ARNS, qui permettraient le diagnostic immédiat par simple prise de sang puis par un test PCR. À l'issue de ces avancées scientifiques récentes, il demande si la reconnaissance de la fibromyalgie comme maladie est dans les projets du ministère et si ce dernier a l'intention de l'inscrire sur la liste des affections longue durée pour permettre le remboursement intégral des soins par la sécurité sociale.